



**ALLEGEMENT DES MESURES DE BARRIERES
SANITAIRES DANS LES SECTEURS DU TRANSPORT, DU
TOURISME, DES SPORTS ET DE LA CULTURE**

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE

Après revue de la situation épidémiologique, dont les résultats ont été jugés encourageants (baisse du taux national de positivité, réduction du taux d'occupation des lits dans les centres de traitement épidémiologique, faible taux de létalité...) et sous réserve de l'évolution de la COVID-19, les mesures de barrières sanitaires suivantes ont été allégées comme suit :

- Pour les moyens de transports (véhicules, minibus, bus, motos, taxis, pirogues, et bateaux) :
 - Port obligatoire des masques par tous les passagers, les conducteurs et les apprentis chauffeurs ;
 - Rétablissement du nombre de passagers autorisés et des tarifs de transport par personnes en vigueur avant le 26 mars 2020.
- Pour la réouverture des bars, restaurants et motels :
 - Port obligatoire des masques par le personnel de service ;
 - Respect des mesures de distanciation physique.
- Pour la reprise des activités socio-culturelles :
 - Port obligatoire des masques par tous les spectateurs et les organisateurs ;
 - Lavage systématique des mains à l'entrée ;

-Respect de la distanciation physique par les spectateurs et les organisateurs.

• Pour la reprise des activités sportives :

-Port obligatoire des masques par tous les spectateurs et les organisateurs ;

-Respect de la distanciation physique par les spectateurs et les organisateurs ;

-Organisation des dépistages avant chaque compétition.

Le couvre-feu reste en vigueur de 00h à 4h du matin dans la zone du « Grand Conakry » (Conakry, Coyah, Dubréka).

Les ministères en charge de la Santé, de l'Administration du territoire, de la Sécurité et de la Protection civile, des Transports, de l'Hôtellerie et tourisme, de la Jeunesse, de la Culture et des sports, ainsi que les organisations patronales et syndicales et autres associations affiliées, sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application rigoureuse des présentes directives à compter de sa date de signature.

Le Bureau de Presse de la Présidence

Contacts : 628-87-94-15

621-02-83-64

moussa.cisse2013@gmail.com

abdoulaye.sankara@presidence.gov.gn

aboumaco2000@gmail.com